



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Trois classes sur quatre en retard sur le programme de SES pour le baccalauréat

Question écrite n° 13633

Texte de la question

Mme Clémentine Autain alerte M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur le programme de SES en classe de terminale. Le 23 novembre 2022, elle avait écrit à son prédécesseur pour s'inquiéter des effets du décalage des épreuves de SES du baccalauréat au mois de mars. Mme la députée déplorait alors une « désorganisation du calendrier scolaire qui vient créer une pression supplémentaire pour des élèves déjà submergés ». Elle se réjouit de voir la situation revenue aujourd'hui à la normale. Toutefois, elle a été alertée depuis, à plusieurs reprises, sur la densité du programme de SES : les chapitres du programme ont quasiment doublé pour l'année 2023/2024 et sont passés de 7 à 12. Aujourd'hui, ce ne seraient pas moins de 3 classes sur 4 qui seraient en retard sur le programme ! À ce rythme, l'Association des professeurs de sciences économiques et sociales estime que moins de 70 % des objectifs d'apprentissage pourront être traités avant la mi-juin 2024. Les professeurs de SES s'inquiètent à raison de cette situation. Celle-ci va peser d'abord sur les élèves les plus fragiles et augmenter les inégalités d'apprentissage. Elle se fait donc le relais de leurs inquiétudes et lui demande quelles actions seront prises (par exemple une redéfinition du programme d'examen pour le baccalauréat 2024) afin de garantir les meilleures conditions d'études et d'examen pour les élèves comme pour les enseignants.

Texte de la réponse

Le programme de l'enseignement de spécialité sciences économiques et sociales (SES) du baccalauréat général n'a pas connu d'évolution depuis sa publication en 2019 (BOENJS spécial n° 1 du 22 janvier 2019 et BOENJS spécial n° 8 du 25 juillet 2019). Il définit les connaissances et compétences que les élèves doivent avoir acquises à la fin de leur année de terminale en vue, notamment, de répondre aux attendus de l'enseignement supérieur. Il constitue un ensemble cohérent et équilibré conçu pour organiser les apprentissages des élèves sur les deux années du cycle terminal. Jusqu'à la session 2023, un périmètre resserré avait été défini au sein de ce programme, consistant à écarter certains chapitres du champ de l'évaluation de l'épreuve du baccalauréat, pour tenir compte de sa tenue au mois de mars. Les chapitres écartés devaient être étudiés au cours du dernier trimestre de l'année. Avec le report des épreuves au mois de juin, ce resserrement ne se justifie plus. Le format de l'épreuve, pour sa part, demeure le même. Les élèves sont préparés à l'acquisition progressive des concepts, connaissances et compétences évalués tout au long des trois années de lycée. Cet enseignement de spécialité s'inscrit en effet dans un continuum avec l'enseignement commun suivi en seconde, dans une logique d'approfondissement et de diversification des thèmes abordés. S'agissant des compétences et savoir-faire attendus, beaucoup sont d'ailleurs transversaux, et partagés avec des disciplines et enseignements de spécialités connexes, dans lesquels les élèves les travaillent également. Le report de l'épreuve terminale en juin offre l'opportunité aux élèves de renforcer leur préparation grâce à une exposition prolongée à des documents et exercices pertinents. Le format rénové du Grand oral permet aux élèves de mieux faire valoir leurs acquis dans l'enseignement de spécialité lors de la première partie de l'épreuve, grâce à une durée de prise de parole plus adaptée à un propos construit et élaboré. Rehausser le niveau d'exigence et d'ambition pour tous les élèves : tel est l'enjeu de la reconquête du mois de juin et du choc

des savoirs, au cœur du projet pour l'École de la République.

Données clés

Auteur : [Mme Clémentine Autain](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (11^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13633

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale et jeunesse

Ministère attributaire : [Éducation et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 décembre 2023](#), page 11076

Réponse publiée au JO le : [19 mars 2024](#), page 2177